



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 70472

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la possibilité d'aboutir à un accord européen sur la TVA, notamment dans le secteur de la restauration. Constatant l'importante pénurie de main d'oeuvre (170 000 emplois non pourvus) ainsi que le bas niveau des salaires, le Gouvernement avait l'année dernière incité les professions de la restauration à améliorer les rémunérations et les conditions de travail dans le secteur. Les accords du 13 juillet 2004 ont programmé une sixième semaine de congés payés, deux jours fériés supplémentaires, une majoration de la prévoyance et la revalorisation du SMIC hôtelier. Le Gouvernement a mis en oeuvre un plan d'allègement des charges et s'était engagé à obtenir de l'Union européenne l'abaissement de la TVA à 5 % pour le 1er janvier 2006. La position française a été soutenue par l'Allemagne et la présidence luxembourgeoise de L'UE. Cependant, lors de la réunion du 7 juin 2005, les ministres de l'économie et des finances ne sont malheureusement pas parvenus à s'entendre sur le taux réduit de la TVA. Certains États, dont l'Allemagne ont préféré un accord global sur les biens et les services qui doit intervenir à l'unanimité sur les questions fiscales. Aussi elle lui demande de bien vouloir faire état de l'avancée dans les négociations sur le sujet et plus particulièrement sur la probabilité d'un accord prochain susceptible d'être appliqué le 1er janvier 2006, ou à défaut d'un accord européen, quelles dispositions de compensation le Gouvernement envisage pour soutenir les professionnels de la restauration française.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reste fortement mobilisé sur l'objectif de la baisse du taux de la TVA, qui demeure la voie privilégiée pour parvenir à une relance de l'emploi dans ce secteur. À cet égard, et bien que l'accord unanime des États membres de l'Union européenne, indispensable en matière fiscale, n'ait pu encore être obtenu, l'évolution du dossier au niveau européen offre des perspectives encourageantes. En effet, le soutien de l'Allemagne pour une application du taux réduit à compter du 1er janvier 2006 est notamment de nature à favoriser une issue positive dans ce dossier. Par ailleurs, la présidence britannique a fait savoir que la négociation sur les taux réduits constituait un dossier prioritaire qu'elle souhaitait voir aboutir pour 2006. Le compromis permettant, entre autres, l'application du taux réduit au secteur de la restauration, présenté aux conseils des ministres de l'économie (ECOFIN) du 7 juin 2005, constitue une bonne base de négociation. Le gouvernement français a bien évidemment soutenu cette proposition, qui a d'ores et déjà emporté le soutien de dix-neuf pays. Les négociations se poursuivent avec les autres États dans la perspective d'une application du taux réduit au 1er janvier 2006, conformément aux engagements pris par le Président de la République.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70472

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6994

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8007